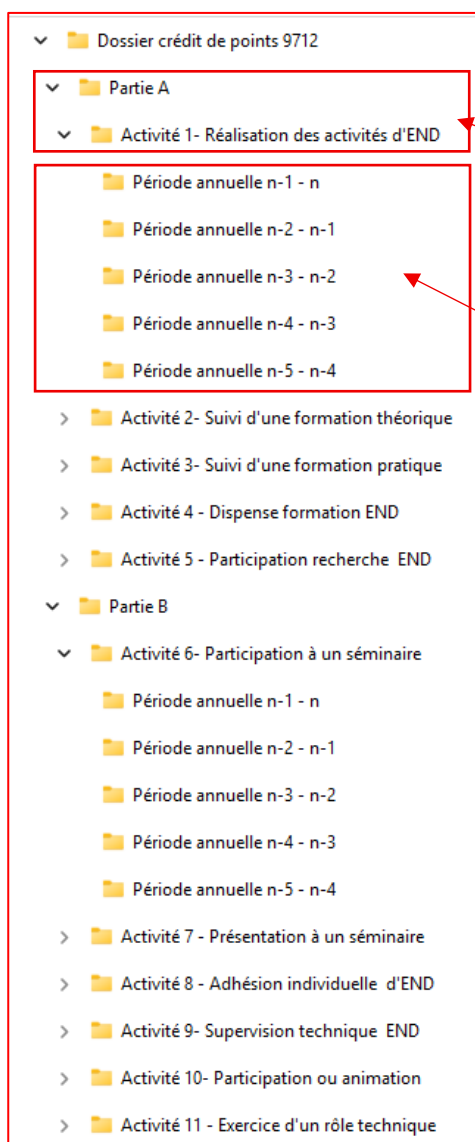


Afin de faciliter le travail de vos délégués société lors de la saisie de vos points dans la section Crédit de points, il convient de fournir les éléments de preuves d'activités préalablement structurés. Il serait, par exemple, utile de leur fournir un dossier organisé selon l'arborescence suivante : 1 dossier avec 1 document PDF par activité et par année.

L'envoi d'un dossier organisé leur permettra d'intégrer correctement vos preuves d'activité et de compléter votre dossier en ligne dans GERICO, sans difficulté.

**Un dossier clair et organisé évite toute erreur ou perte de temps.**



Par exemple ici,

l'arborescence « Partie A » est composée d'un dossier intitulé « Activité 1 – Réalisation des activités d'END »

Comportant plusieurs sous-dossiers, chacun devant inclure 1 seul document PDF par année

La période de certification débute à la date anniversaire de ladite certification. Par exemple, un candidat dont la date de certification est le 15 avril devra fournir, pour la première année, des justificatifs couvrant la période allant du 15 avril de l'année N-5 au 14 avril de l'année N-4. Pour la deuxième année, cela ira du 15 avril de l'année N-4 au 14 avril de l'année N-3 Etc...

Un tutoriel explicatif sur l'inscription en ligne « CREDIT DE POINTS » est disponible [sur ce lien](#) et des informations sur les preuves acceptables des dossiers de crédit de points sont aussi disponibles dans les guides complémentaires des comités sectoriels : [lien guides comités](#)

Enfin, vous pouvez aussi utiliser les tableaux ci-dessous pour synthétiser vos nombres de points. Ainsi le délégué société aura plus de facilité à compléter votre dossier en ligne dans GERICO.

## DECLARATION CREDIT DE POINTS - NIVEAUX 1 ET 2

Item	Activité	Maximum de points par année et par activité	Périodes annuelles					TOTAL	Maximum de points sur 5 ans par activité	
			1	2	3	4	5			
1	Réalisation des activités d'END (2 points/jour)	25							95	Minimum 75 points pour le NIVEAU 1 Minimum 50 points pour le NIVEAU 2
2	Suivi (en totalité) d'une formation théorique à la méthode (1 point/jour)	5							15	
3	Suivi (en totalité) d'une formation pratique à la méthode (2 points/jour)	10							25	
4	Dispense d'une formation pratique ou théorique en END dans la méthode considérée <b>N/A POUR NIVEAU 1*</b>	15							75	
5	Participation à des activités de recherche dans le domaine des END ou en matière d'ingénierie en END (1 point/semaine)	15							60	
6	Participation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique (1 point/jour)	2							10	
7	Présentation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique	3							15	
8	Adhésion individuelle en vigueur à une société d'END ou liée aux END	2							5	
9	Supervision technique et encadrement du personnel END/stagiaire dans la méthode concernée <b>N/A POUR NIVEAU 1*</b>	10							30	
10	Participation ou animation de comités techniques et de normalisation <b>N/A POUR NIVEAU 1*</b>	3							15	
11	Exercice d'un rôle technique en matière d'END au sein d'un organisme de certification <b>N/A POUR NIVEAU 1*</b>	10							30	
<b>TOTAL DES POINTS VALIDES (100 points requis pour être admis)</b>										

\*N/A signifie non applicable



## DECLARATION CREDIT DE POINTS - NIVEAU 3

Item	Activité	Maximum de points par année et par activité	Périodes annuelles					TOTAL	Maximum de points sur 5 ans par activité	
			1	2	3	4	5			
1	Réalisation des activités d'END	25							95	Minimum 50 points pour le renouvellement Minimum 50 > 70 points pour la recertification
2	Suivi (en totalité) d'une formation théorique à la méthode	5							15	
3	Suivi (en totalité) d'une formation pratique à la méthode	10							25	
4	Dispense d'une formation pratique ou théorique en END dans la méthode considérée	15							75	
5	Participation à des activités de recherche dans le domaine des END ou en matière d'ingénierie en END	15							60	
6	Participation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique	2							10	Minimum 30 > 50 points pour la recertification
7	Présentation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique	3							15	
8	Adhésion individuelle en vigueur à une société d'END ou liée aux END	2							5	
9	Supervision technique et encadrement du personnel END/stagiaire dans la méthode concernée	10							40	
10	Participation ou animation de comités techniques et de normalisation	4							20	
11	Exercice d'un rôle technique en matière d'END au sein d'un organisme de certification	10							40	
<b>TOTAL DES POINTS VALIDES (100 points requis pour être admis)</b>										